

Document d'information

Programmes d'Education Thérapeutique du Patient

Proposés par le R.E.P.P.C.O.

Le Réseau de Prévention et de Prise en Charge de l'Obésité :

Le R.E.P.P.C.O. est une association Loi 1901 à but non lucratif financé par l'ARS (Agence Régionale de la Santé). Notre équipe pluridisciplinaire est composée de médecin, diététiciennes et psychologues.

Nous sommes toutes formées à l'éducation thérapeutique du patient, ce qui vous permet d'accéder à des programmes comprenant des ateliers individuels et/ou collectifs.

Nous sommes en lien avec des partenaires (médecins généralistes, endocrinologues, pneumologues, chirurgiens...), permettant ainsi de faciliter l'accès aux soins et d'en améliorer la qualité.

Nous faisons appel également à des prestataires extérieurs : sophrologue, éducateur en Activités Physiques Adaptées, socio esthéticienne afin de répondre au mieux à votre bien-être.

Notre accompagnement concerne les enfants et les adolescents (de 6 à 17 ans) en surpoids ou en obésité, ainsi que les adultes ayant un $IMC \ge$ à 30 kg/m^2 .

Nous privilégions d'inclure les personnes en situation de précarité.

L'éducation thérapeutique du patient :

Sont proposés au R.E.P.P.C.O.:

- ⇒ Un programme d'éducation thérapeutique pour les enfants et les adolescents (de 6 à 17 ans) en surpoids ou en obésité,
- ⇒ Un programme d'éducation thérapeutique pour les adultes ayant un IMC ≥ à 30 kg/m²,
- ⇒ Un programme d'éducation thérapeutique pour les adultes en obésité engagés dans une démarche de chirurgie bariatrique.

L'objectif est de vous permettre d'acquérir et de maintenir des compétences, « savoir-faire » et » savoir- être », afin de devenir autonome dans l'amélioration de votre qualité de vie. Si vous le souhaitez, vos proches peuvent être associés à votre programme personnalisé.

Nous allons donc en premier lieu vous accompagner à devenir auteur et acteur de votre prise en charge.

Le programme d'éducation thérapeutique :

• La constitution de votre dossier administratif :

Lors de votre 1^{er} rendez-vous au REPPCO vous devrez nous fournir :

- Une prescription médicale de votre médecin traitant ou autre spécialiste (pneumologue, endocrinologue, gynécologue, pédiatre...),
- Une photo d'identité à nous prêter pour faire un scan,
- Vos derniers résultats d'analyse de sang si elles sont récentes,
- Votre numéro de sécurité sociale,
- Une adhésion annuelle de 12 euros (à régler par chèque ou en espèces) afin de participer au bon fonctionnement de l'Association.

- Le diagnostic éducatif: Vous serez reçu(e) par une professionnelle de l'équipe pour identifier vos besoins et vos attentes. Nous construirons ensemble votre programme personnalisé. La synthèse du diagnostic éducatif vous sera transmise ainsi qu'à votre médecin traitant, voire à d'autres spécialistes, avec votre accord.
- Les ateliers collectifs : Animés par un ou deux professionnels, ces séances vous permettent d'acquérir des compétences sur le plan alimentaire et psycho-social, voire dans la pratique d'une activité physique adaptée.
- Les ateliers individuels: En alternance avec les ateliers collectifs, ces séances (diététiques et psychologiques) vous permettront d'adapter les compétences acquises à votre vie quotidienne.
 Vous avez également la possibilité de rencontrer le médecin du REPPCO pour toutes questions relatives à votre problème de poids.
- Le bilan éducatif : Chaque année, vous serez reçu(e) par un ou deux professionnels du REPPCO pour évaluer si les objectifs retenus initialement sont atteints ou en cours d'acquisition. Nous définirons ensemble les objectifs de suivi :
 - Soit une orientation extérieure (en libéral, en centre spécialisé, ou autres associations, ...),
 - Soit vers un programme de suivi (après un an), ou d'approfondissement (après 2 ans d'accompagnement).
 - Soit vers une fin de prise en charge.

La synthèse de ce bilan éducatif vous sera transmise ainsi qu'à votre médecin traitant, voire à d'autres spécialistes, avec votre accord.

Le consentement d'adhésion au programme

- <u>Votre adhésion au programme</u>: Suite au diagnostic éducatif, vous serez libre de signer ou non le consentement d'adhésion qui vous engage dans le programme ETP, pour an renouvelable. Vous serez cependant libre d'en sortir à tout moment, sans préjudice d'aucune nature.
 - A tout moment vous pouvez avoir accès au contenu de votre dossier sur demande auprès de la coordinatrice du R.E.P.P.C.O.
 - L'équipe du R.E.P.P.C.O. se donne le droit quant à elle de mettre fin à votre accompagnement en cas de manque d'assiduité ou de comportements inappropriés durant le programme. Votre médecin traitant en sera informé.
- La charte d'engagement et de confidentialité: Dans le respect du code de la santé publique, les intervenants dans le programme ETP ont signé une charte d'engagement notifiant les obligations professionnelles et les règles de déontologie. De plus, afin de vous garantir la confidentialité et la protection de vos données personnelles, les informations vous concernant sont recueillies dans un dossier informatisé sécurisé et partagé d'une part, entre les membres de l'équipe REPPCO, d'autre part avec les professionnels de santé vous suivant. Ce système informatique a été approuvé par la Commission Nationale Informatique et Libertés et conformément à l'Article 27 de la Loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978, vous êtes averti(e) qu'un refus de participation de votre part n'entraine aucune conséquence de quelque nature que ce soit. Tout comme la charte d'engagement, vous pouvez consulter sur demande le registre interne décrivant le traitement de données à caractère personnel.

Ce document est disponible sur notre site internet <u>www.reppco.fr</u>

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter notre assistante coordinatrice
au 05 45 22 95 68



SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC ÉDUCATIF

Programme Adultes

Programme Chirurgies Bariatriques

Initial

Suivi

Approfondissement

Initial

Suivi

Approfondissement

Nom: Prénom:

<u>Taille:</u> <u>Poids:</u> <u>IMC</u>:

	POINTS Á VALORISER	POINTS Á AMÉLIORER	OBJECTIFS RETENUS	MOYENS POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS
MÉDICAL				
DIÉTÉTIQUE				
PSYCHOLOGIQUE				
ACTIVITÉ PHYSIQUE ET AUTRES ACTIVITES				

<u>Date</u>: <u>Signature du patient</u>

Signature REPPCO



Consentement d'adhésion du patient au(x) programme(s) d'éducation thérapeutique Proposé(s) par le R.E.P.P.C.O.

Je soussigné(e),	Mme, Mr	
	is connaissance et compris le docur roposés par le REPPCO ».	ment d'information « Programmes d'éducation
Je souhaite adhéi	rer au(x):	
0 I 0 I 0 I	amme ETP pour adultes en obésité Programme Initial Programme de Suivi Programme d'Approfondissement	
de chir o I o I	amme ETP pour les patients adultes er rurgie bariatrique Programme Initial Programme de Suivi Programme d'Approfondissement	n obésité engagés dans une démarche
programme à tou également été in	it moment sans avoir à en préciser les	si je le désire interrompre ma participation au es raisons et sans préjudice d'aucune nature. J'ai uité ou de comportements inappropriés durant le à mon accompagnement.
de confidentialité mon accord pou sécurisé et parta	é notifiant les obligations professionne r que les informations me concernan	mme ETP ont signé une charte d'engagement et elles et les règles de déontologie. Je donne ainsi nt soient recueillies dans un dossier informatisé de l'équipe REPPCO, d'autre part avec les
Informatique et Janvier 1978. J' traitement de dor Je donne mon ac fassent l'objet of l'Association; év Je suis informé(é tout moment.	Libertés et conformément à l'Articl ai connaissance de pouvoir consulte nnées à caractère personnel. ccord pour que ces informations me d'un traitement informatique et stat valuations par ailleurs consultables à la e) que je dispose d'un droit d'accès e e qu'un refus de participation de ma	été approuvé par la Commission Nationale le 27 de la Loi Informatique et Libertés du 6 er sur demande le registre interne décrivant le concernant, après avoir été rendues anonymes, tistique en vue des différentes évaluations de a demande. Let de rectification de ces données personnelles à part n'entraine aucune conséquence de quelque
Compte tenu de	ces informations,	
_	ibrement et volontairement de p roposé(s) par le REPPCO	participer au(x) programme(s) d'éducation
A	, le	Signature:

Document conservé par REPPCO, Maison Médicale 10 chemin de Frégeneuil 16800 Soyaux

Mise à jour : Septembre 2019

Des ateliers pour reprendre confiance en soi à Soyaux

Le réseau pour la prévention et la prise en charge de l'obésité a mis en place des ateliers alliant soins et bien-être. À destination de personnes fragiles, victimes du regard des autres.

est un pas vers mon corps, pour retrouver un peu de plaisir et de douceur envers moi:» Christine est une patiente suivie par le Reppco (réseau de prévention et de prise en charge de l'obésité) à la maison médicale de Soyaux. Elle est venue participer aux nouveaux ateliers de socio-esthétique animés par une professionnelle, Cindy Lépine, deux fois par semaine. Des temps collectifs et individuels, le lundi et le mardi, deux fois par mois, mis en place gratuitement depuis décembre (voir encadré) afin d'accompagner les personnes souffrant d'obésité. Et souffrant de tout le fardeau qui va avec. Le regard des autres, qui fragilise, pèse autant que leurs kilos en trop, celui du jugement, vécu souvent dans la sphère privée qui tombe violemment comme un couperet.

«Regarde-toi, on dirait un éléphant, bouge-toi, arrête de manger. Dis, mamie, pourquoi t'es grosse?» Des mots qui isolent, coupent l'envie de prendre soin de soi. «On se cache. Chez soi, derrière les vêtements, on n'ose pas les couleurs ni le maquillage, on devient transparentes», glissent-elles, comme une fatalité.

sent-elles, comme une fatalité. Travailler sur l'estime de soi et la confiance, favoriser le lien social rétablir le dialogue à travers le soin et se réapproprier un corps que l'on rejette, sont autant d'objectifs à atteindre lors de ces ateliers. La socio-esthéticienne, Cindy Lépine propose différents thèmes à chaque rencontre de-



La cicatrisation et l'automassage étaient les thèmes de ce nouvel atelier du Reppco animé par Cindy Lépine.

E. Photos Cl

puis novembre dernier. «Je fais connaître les soins de la peau, du visage, le maquillage aussi. Comment fabriquer des produits cosmétiques naturels. Aujourd'hui, c'est la cicatrisation et l'automassage», indique la professionnelle.

«Redécouvrir une certaine féminité»

Autour de la table, un petit groupe de sept écoute, s'informe, pose des questions, échange ses expériences avec l'animatrice qui parle des bienfaits du massage sur une cicatrice: «Il faut masser 5 à 10 minutes par jour, afin d'hydrater et d'assouplir la peau. Cela sert de drainage, évite par la suite les boursouflures et les douleurs». Des conseils distillés durant deux heures et suivis de la pratique «Utilisez aussi des balles sensorielles si le toucher est compliqué mais, surtout, allez-y en douceur», avise Cindy Lépine.

De la douceur, voilà ce qu'elles viennent chercher. «Ici, nous sommes semblables, on se comprend. J'aime ces ateliers pour leur bienveillance. Ils me permettent de redécouvrir une certaine

féminité», sourit Corinne.

Andrée, elle, est en quête de «bien-être»: «Pouvoir m'accepter telle que je suis et me regarder dans la glace. Les autres, je les embête.» Éliane, de son côté, souhaite «éviter de faire des bêtises avec une cicatrice. C'est utile. Les échanges font progresser et améliorent son mieux-être dans le regard des autres.»

S'écouter, communiquer, rompre avec l'isolement, s'accorder un moment à soi, sans jugement, pour réveiller une féminité oubliée, malmenée par les diktats des canons de beauté.

Corine MAYSOUNABE



L'auto-massage avec une balle d'éveil sur une cicatrice sert de drainage et assouplit la peau.

Des ateliers financés par l'État

Le Reppco a répondu à un appel à projets émanant de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations. «Nous avons obtenu une subvention fin 2019, qui nous a permis de mettre en place un programme d'ateliers individuels et collectifs de soins socio-esthétiques. À destination des femmes majoritairement en précarité suivies par le Reppro. Il est important pour ces patientes de retrouver confiance pour se projeter vers leur avenir et leur devenir», indique la coordinatrice et psychologue Stéphanie Raynaud. Le prochain atélier collectif se déroulera les 10 et 11 février sur le thème de l'estime de sol et des soins à la bougie.

Le Reppco s'est mobilisé pour Octobre rose

e Reppco (Réseau de prévention et de prise en charge de l'obésité) a bénéficié cette année d'une subvention de la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité, pour la mise en œuvre d'un programme intitulé: «Pour une meilleure estime de soi».

Les adhérents peuvent ainsi bénéficier de soins individuels, massage, pose de vernis, soins du visage,... et d'ateliers collectifs anipar Cindy Lépine, socioesthéticienne, qui se déplace deux jours par mois.

La professionnelle a souhaité ainsi se saisir du mois Octobre rose pour favoriser les échanges et la créativité autour du corps et de la féminité. En proposant aux participantes l'autoportrait. «Une manière de travailler sur la valorisation de soi, le regard de l'autre, pouvoir exprimer ses

besoins, ses envies», a suggéré Cindy Lépine. Les autoportraits seront par la suite envoyés à la Ligue contre le cancer du sein, une manière de symboliser leur action et mobilisation.

Pour la psychologue Stéphanie Raynaud, coordinatrice du Reppco, «il est important pour notre équipe de poursuivre nos actions collectives surtout durant cette période de pandémie (1), où les personnes souffrant d'obésité sont encore plus vulnérables. Tout en respectant les mesures sanitaires, il est primordial que nos usagers continuent à prendre soin de leur santé, de leur corps et à maintenir du lien social», a-t-elle conclu.

Reppco: Maison médicale, 10 chemin de Frégeneuil, 16800 Soyaux. Contact: 05 45 22 95 68. (1) L'atelier avait avant la déclaration du président de la République, mercredi soir.



Les participantes à l'atelier proposé par le Reppco sur l'estime de soi ont travaillé l'autoportrait à l'occasion du mois Octobre rose.

LA COURONNE

Prise en charge de l'obésité: des repas équilibrés à la Coloc

e Reppco (réseau de prévention et de prise en charge de l'obésité) a trouvé ses marques à la Coloc, l'appartement pédagogique de l'allée des sports (1). «Depuis la fin de l'année scolaire dernière et nous avons repris l'organisation de nos ateliers collectifs à la rentrée de septembre», note Stéphanie Raynaud, la coordinatrice administrative de l'association. «Nous assurons le suivi d'une soixantaine de jeunes âgés et 6 à 17 ans qui viennent et reviennent sur la base du volontariat et aujourd'hui mercredi, nous accueillons en atelier cuisine un groupe limité à cinq filles et garçons de 9 à 16 ans et deux professionnelles pour respecter les consignes sanitaires», souligne Gé-Cambarrat, raldine diététicienne de l'association. Ces ateliers collectifs permettent d'acquérir des connaissances, des sa-

voir-faire et savoir être à travers des activités ludiques. À quelques jours d'Halloween, c'est un repas effrayant qui était à l'ordre du jour pour ces apprentis cuistos (Photo cl). D'abord, une potion magique de potiron et ses os, avec potimarron, oignon, gousse d'ail, eau, sel, poivre et noix de muscade pour ingrédients et farine de blé, levure boulangère, huile d'olive et eau pour les gressins (os). Tout ce petit monde est ensuite passé ensuite aux tagliatelles au poulet et potimarron, puis à une crème verte de Frankenstein servie en verrines, accompagnée de petits sablés blonds et dorés. «Je ne savais comment les faire, mais maintenant je sais», confie tout sourire Julien, 12 ans. «Moi je suis contente, parce qu'on apprend à manger mieux et aussi à préparer des repas équilibrés», indique Ninon, 13 ans. «C'est le but et en surveillant les apports en sucre, ils ont également appris à faire des desserts gourmands», confirme la diététicienne. «C'est quand même bien de faire de la cuisine en collectif», ajoute Océane, 12 ans, heureuse d'avoir découvert dans ces rencontres et échanges entre jeunes, les secrets de la crème frangipane, entre autres et pour ne citer qu'elle. «Beaucoup plus dégourdis qu'au début, ils se débrouillent de mieux en mieux et leur progression est constante», analyse Géraldine Cambarrat. Garanti fait maison, le repas préparé a bien entendu été partagé à midi et beaucoup commenté autour des tables. En début d'après-midi, Véronique Decréon Samson, sophrologue, est ensuite intervenue auprès du groupe pour boucler une journée qui en appelle d'autres à la Coloc mais qui sont pour le moment en suspens compte tenu des nouvelles directives liées au covid.



(1) Créé en 2006, le Reppco basé à côté du Centre clinical de Soyaux aide et accompagne les enfants et adolescents, de 6 à 17 ans, ainsi que les adultes souffrant de surpoids ou d'obésité. Indépendant et financé par l'Agence régionale de la santé, ce dispositif associatif regroupant une dizaine de professionnels, médecins, diététiciennes, psychologues, une secrétaire coordinatrice et un prof d'activités physiques adaptées, propose un programme d'éducation thérapeutique personnalisé gratuit, composé de suivis individuels et ou d'ateliers collectifs et des actions de prévention promotion de la santé.

Reppco - Maison médicale, 10 chemin de Frégeneuil, tél. 05 45 22 95 68.



CONTENU DU PROGRAMME E.T.P. POUR LES ADULTES SOUFFRANT D'OBESITE

(Du diagnostic éducatif au bilan du programme)

<u>DIAGNOSTIC EDUCATIF</u> (1 heure)

Effectué par un professionnel du REPPCO formé à l'ETP suivant la trame « Guide d'entretien ».

Objectif: Apprendre à connaître le patient dans sa globalité et co-construit le programme personnalisé.

1ère partie, pré-remplie en amont par le médecin traitant concernant les données médicales.

2^{ème} partie, par un éducateur du REPPCO concernant son contexte de vie.

Synthèse du D.E.: co-signée par le professionnel et le patient, et imprimée en 3 exemplaires (1 pour le dossier ETP au REPPCO, 1 pour le patient, et 1 pour le médecin traitant, voire autre(s) partenaires(s) de santé si nécessaire).

LES SEANCES INDIVIDUELLES:

Nombre de séances modulable tout au long du programme, d'une durée de 30 minutes à 1 heure, et animées par 1 professionnel du REPPCO formé à l'ETP.

<u>Objectifs</u>: Permettre d'évaluer et de personnaliser les compétences consolidées ou acquises lors des ateliers collectifs. Permettre aux patients ayant des freins à participer aux ateliers collectifs d'accéder à ces connaissances.

LES ATELIERS COLLECTIFS:

Animés par un ou deux professionnels formés à l'ETP, ces ateliers collectifs (groupe de 8 à 10 patients) sont au choix en fonction des compétences à acquérir ou à développer (définies lors du D.E. avec le patient). Le calendrier des ateliers collectifs est transmis par voie d'affichage en salle d'attente, par triptyque et par le site internet de l'association. Le patient peut s'inscrire en s'adressant aux professionnels du REPPCO ou via le site internet (lien avec le site webquest).

ATELIER 1: Pourquoi je prends du poids? (1h30 animées par 1 médecin)

<u>Objectifs pédagogiques :</u> Savoir exprimer les raisons de la prise de poids ; Comprendre les risques du surpoids ; Savoir évaluer ses compétences et sa motivation aux changements

Outils: tableau; paper board

ATELIER 2: Mes besoins alimentaires sur la journée (2 heures animées par 1 ou 2 diététiciennes)

<u>Objectifs pédagogiques</u>: Connaître les groupes d'aliments, savoir les classer par famille, savoir ce qu'ils apportent sur le plan nutritionnel, savoir structurer un repas équilibré et construire une journée alimentaire à partir des repères de consommation journaliers

Outils : paper board ; aliments factices ; photos d'aliments

ATELIER 3: Gérer mon alimentation en toutes circonstances (2 heures animées par 1 ou 2 diététiciennes)

<u>Objectifs pédagogiques</u>: Savoir adapter une alimentation équilibrée à son mode de vie ; Savoir gérer les occasions particulières (restos, fêtes, invitations...)

Outils: photos d'occasions particulières, paper board

ATELIER 4 : Lecture des étiquettes (2 heures animées par 1 ou 2 diététiciennes)

<u>Objectifs pédagogiques :</u> Savoir lire et déchiffrer les étiquettes alimentaires ; Comprendre le Nutri-score <u>Outils :</u> emballages d'aliments ; plaquettes PNNS

ATELIER 5: A vos fourneaux ... (4 heures animées par 2 diététiciennes)

<u>Objectifs pédagogiques</u>: Connaître les techniques et les astuces culinaires (mode de cuisson, préparation de base); Cuisiner en limitant les matières grasses et les sucres; Concilier la notion de plaisir et d'équilibre alimentaire; Evaluer le prix de revient d'un repas équilibré; Savoir composer un menu équilibré Outils: fiches recettes; fiches conseils

ATELIER 6 : Faim ou envies ? (1h30 animées par 1 psychologue)

Objectifs pédagogiques: Travailler sur les idées reçues par rapport aux sensations alimentaires; Savoir définir les différentes sensations alimentaires; Savoir identifier les contraintes et trouver des aménagements possibles pour respecter ses sensations alimentaires; Comprendre les situations générant les grignotages; Trouver des stratégies pour mieux les gérer

Outils : frise temporelle des sensations alimentaires ; les idées reçues

ATELIER 7: Plaisir et dégustation (1 heure animée par 1 psychologue)

<u>Objectifs pédagogiques</u>: Apprendre à déguster un aliment « plaisir » en apprenant à mettre en éveil tous ses sens lors de la dégustation; Déguster avec plaisir et sans culpabilité

<u>Outils</u>: aliments à déguster ; fiches sur les 5 sens

ATELIER 8: Groupe d'expression Thèmes libres (1h30 animées par 1 psychologue)

<u>Objectifs pédagogiques :</u> S'exprimer sur les retentissements de son poids sur sa vie (famille, couple, travail, santé, ...); Exprimer ses difficultés et trouver des éléments de motivation
Outils : paper board ; vidéos psychocouac

ATELIER 9: « Moi, mon corps et les autres » (1h30 animées par 1 psychologue ; co-animation possible avec 1 patiente)

<u>Objectifs pédagogiques:</u> Avoir conscience de soi et de son corps; Appréhender les modifications de son image corporelle; Différencier son image corporelle de son Moi; Mieux appréhender le regard de l'autre <u>Outils</u>: photolangage; test des silhouettes; métaplan; sculpture en terre

ATELIER 10: « Avoir une meilleure estime de soi » (1h30 animées par 1 psychologue ; co-animation possible avec 1 socio-esthéticienne)

<u>Objectifs pédagogiques :</u> Améliorer la connaissance de soi ; Mettre en avant et développer ses compétences personnelles ; Favoriser une image positive de soi

<u>Outils</u>: tets; paper board; fabrication de produits cosmétiques; auto-massages

ATELIER 11: « Oser être soi, lâcher prise » (1h30 animées par 1 psychologue; co-animation possible avec 1 sophrologue)

<u>Objectifs pédagogiques</u>: Canaliser son énergie pour faire face aux évènements du quotidien ; Adopter un comportement adéquat pour gérer ses émotions

Outils: paper board; séances de relaxation ou de sophrologie

ATELIER 12: Bien dans ses baskets (2 heures animées par un binôme pluridisciplinaire; co-animation possible avec 1 enseignant APA)

<u>Objectifs pédagogiques</u>: Comprendre les effets de l'activité physique sur sa santé et son corps; Déculpabiliser et prendre conscience de ses capacités physiques; Mettre en place une activité physique adaptée régulière et pérenne dans le temps

Outils: paper board; application terra aventura

MODALITES DE SUIVI DU PATIENT :

Pour le patient : grille d'évaluation des compétences remplie par le patient en début et en fin de programme ETP. Pour les professionnels du REPPCO : dossier ETP rempli sur la plateforme PAACO après chaque atelier (individuel ou collectif)

BILAN DU PROGRAMME:

Effectué à un an par 1 professionnel formé à l'ETP selon une trame de bilan, en se basant sur la grille d'évaluation des compétences(a) complétée par le patient

Bilan définissant les nouveaux objectifs de suivi : soit vers une orientation extérieure (libérale, hospitalisation, centre médicale), soit vers un programme de renforcement sur un an au REPPCO

Bilan co-signé par le professionnel du REPPCO et le patient et imprimé en 3 exemplaires : 1 pour le dossier ETP du patient, 1 pour le patient, 1 transmis au médecin traitant (voir autres professionnels de santé).

2



CONTENU DU PROGRAMME ETP POUR LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS EN SURPOIDS OU EN OBESITE

(Du diagnostic éducatif à la séance d'évaluation)

DIAGNOSTIC EDUCATIF:

Durée d'1heure30, effectué par 2 professionnels formés à l'ETP (1^{ère} partie seul avec l'enfant, 2^{ème} partie en présence de l'accompagnateur), suivant la trame « Guide d'entretien »

Objectif : apprendre à connaître l'enfant dans sa globalité (données médicales pré-remplies en amont par le médecin traitant, données concernant les activités de la vie quotidienne, les conditions de vie, évaluation du comportement alimentaire, ...)

Synthèse du DE et élaboration du projet personnalisé avec l'enfant (et son accompagnateur) : signée (par les professionnels, l'enfant et l'accompagnateur) et imprimée en 3 exemplaires (1 pour le dossier ETP, 1 pour l'enfant et 1 pour envoi au médecin traitant ; voir autres partenaires de santé si nécessaire).

LES SEANCES INDIVIDUELLES:

Durée de 45 minutes, effectuées par 1 professionnel formé à l'ETP (médecin du REPPCO, diététicienne, psychologue, enseignant en APA)

Objectif : Permettre d'évaluer et de personnaliser les compétences consolidées ou acquises lors des ateliers collectifs. L'articulation entre séances individuelles et ateliers collectifs se fait en fonction de l'âge et des besoins de l'enfant.

LES ATELIERS COLLECTIFS:

Animés par 2 professionnels formés à l'ETP, à privilégier sur les mercredi après-midi et les vacances scolaires ; groupe de 6 à 8 enfants (selon la tranche d'âge : 6/11 ans, 12/17 ans) avec présence de l'entourage selon les objectifs des ateliers. Ateliers au choix en fonction des compétences à acquérir ou à développer.

Calendrier des ateliers collectifs transmis par voie d'affichage en salle d'attente, par les professionnels du REPPCO, et via notre site internet.

ATELIER 1 : Mes motivations à prendre soin de moi (2h)

<u>Objectifs pédagogiques</u>: Savoir exprimer les raisons de la prise de poids; Comprendre les risques du surpoids; Savoir évaluer ses compétences et sa motivation aux changements

Outils : métaplan; modèle de Prochaska

ATELIER 2 : Que mangeons-nous ? (2h)

<u>Objectifs pédagogiques</u>: S'exprimer sur ses représentations de l'équilibre alimentaire et sur ses idées reçues; Connaître les groupes d'aliments, ce qu'ils apportent, et savoir classer les aliments par famille Outils: métaplan, jeu des 7 familles, le vrai/faux des idées recues

ATELIER 3 : Une alimentation équilibrée, pourquoi et comment ? (2h)

<u>Objectifs pédagogiques</u>: Comprendre pourquoi et comment varier son alimentation; Savoir comment répartir les quantités alimentaires en fonction de ses besoins; Savoir composer des repas équilibrés

<u>Outils</u> : diaporama « équilibre alimentaire », aliments factices, jeu de l'oie, à table !, l'équivaut tour, de la fourche à la fourchette

ATELIER 4 : Petit Déj et goûter (1h théorie, pratique à associer à autres ateliers)

<u>Objectifs pédagogiques</u>: Connaître l'intérêt du petit déjeuner et du goûter; Savoir composer un petit déjeuner et un goûter

Outils : emballage des aliments, courses au supermarché, aliments factices

ATELIER 5 : Les petites envies (grignotages) : pourquoi et comment les gérer ? (1h)

<u>Objectifs pédagogiques</u>: Exprimer ses ressentis face aux envies; Comprendre les situations générant les grignotages; Trouver des stratégies pour mieux les gérer

Outils : métaplan

ATELIER 6: A table! (atelier culinaire) (3h)

<u>Objectifs pédagogiques</u>: Connaître certaines astuces culinaires (mode de cuisson, préparation de base); Cuisiner en limitant les matières grasses et les sucres; Adapter la notion de plaisir et d'équilibre alimentaire; Evaluer le prix d'un repas équilibré

ATELIER 7 : Allons faire les courses ! (2h)

<u>Objectifs pédagogiques</u>: Savoir lire et interpréter les étiquettes alimentaires; Choisir les aliments en fonction des saisons, du prix; adapter plaisir-équilibre alimentaire-prix

ATELIER 8 : A la découverte de nos 5 sens (atelier dégustation) (1h)

<u>Objectifs pédagogiques</u>: Mettre en éveil tous ses sens lors de la dégustation d'un aliment favori ; Déguster avec plaisir et sans culpabilité

ATELIER 9 : Comment manger à l'extérieur de la maison ? (1h)

<u>Objectifs pédagogiques</u>: Choisir un repas équilibré (au self, restaurant, invitations, pique-nique); Mettre en pratique les notions abordées lors des autres ateliers Outils: cartes de restaurant, menus d'école

ATELIER 10 : Ma tête et mon corps (groupe d'expression) 1h

<u>Objectifs pédagogiques</u>: favoriser la verbalisation de son ressenti à l'égard de son corps et du regard des autres Outils: photolangage

ATELIER 11 : J'apprends à avoir une meilleure estime de moi (groupe d'expression) 1h

<u>Objectifs pédagogiques</u>: Identifier les mécanismes participant à une mauvaise estime de soi; Identifier ses ressources; Rechercher les outils pour améliorer l'estime de soi Outils: Vidéos

ATELIER 12 : A la découverte de mon corps (1h)

<u>Objectifs pédagogiques</u>: Prendre conscience de son corps ; Identifier les sensations corporelles <u>Outils</u>: Technique de pleine conscience et de relaxation

ATELIER 13: Bien dans mes baskets (2h)

<u>Objectifs pédagogiques</u>: Identifier les différentes formes d'activités physiques ; Se remettre en mouvement ; Définir ses capacités physiques

Outils: découverte multisports adaptés

ATELIER 14 : Et les parents alors ! (2h destinées à l'entourage des enfants)

<u>Objectifs pédagogiques</u>: Acquérir des outils pour soutenir son enfant dans une dynamique de changement (l'équilibre alimentaire, la confiance en soi, être moins sédentaire)

Outils: Petits cahiers d'exercices

MODALITES DE SUIVI DU PATIENT:

Pour le patient : Grille d'évaluation des compétences(a) à compléter par l'enfant (et l'accompagnateur) au début du programme ; Fil conducteur du suivi durant le programme : classeur personnalisé (carnet de bord et de liaison) ; grille d'évaluation des compétences(a) à compléter au fur et à mesure des ateliers.

Pour les professionnels : dossier ETP du patient (site intranet) à compléter à chaque atelier (individuel et collectif) Pour le médecin traitant : formulaire d'évaluation intermédiaire du programme ETP transmis par les professionnels.

BILAN DU PROGRAMME:

Effectué à un an par 2 professionnels formés à l'ETP selon une trame de bilan, en se basant sur la grille d'évaluation des compétences(a) complétée par le patient

Bilan définissant les nouveaux objectifs de suivi : soit vers une orientation extérieure (libérale, hospitalisation, centre médicale), soit vers un programme de renforcement sur un an au REPPCO

Bilan signé et imprimé en 3 exemplaires : 1 pour le dossier ETP du patient, 1 pour l'enfant et son entourage, 1 transmis au médecin traitant (voir autres professionnels de santé).



CONTENU DU PROGRAMME E.T.P.

POUR LES PATIENTS ADULTES EN OBESITE ENGAGES DANS UNE DEMARCHE DE CHIRURGIE BARIATRIOUE

(Du diagnostic éducatif à la séance d'évaluation)

Ce programme ETP sera intégré dans le parcours patient proposé par le chirurgien.

DIAGNOSTIC EDUCATIF:

Durée d'une heure, effectué par un ou deux professionnels formé(s) à l'ETP suivant la trame « Guide d'entretien ».

Objectif: Apprendre à connaître le patient dans sa globalité.

1ère partie, pré-remplie en amont par le médecin traitant concernant les données médicales.

2^{ème} partie, par un éducateur du REPPCO concernant son contexte de vie (habitudes alimentaires, conditions de vie, ...).

Synthèse du DE et élaboration du projet personnalisé avec le patient : co-signée par le professionnel et le patient, et imprimée en 3 exemplaires (1 pour le dossier ETP au REPPCO, 1 pour le patient, et 1 pour le médecin traitant, voire autre(s) partenaires(s) de santé si nécessaire).

LES SEANCES INDIVIDUELLES:

Nombre de séances modulable tout au long du programme, d'une durée de 30 minutes à 1 heure, et animées par 1 professionnel du REPPCO formé à l'ETP.

<u>Objectifs</u>: Permettre d'évaluer et de personnaliser les compétences consolidées ou acquises lors des ateliers collectifs. Permettre aux patients ayant des freins à participer aux ateliers collectifs (indisponibilité, fragilités psychologiques, ...) d'accéder à ces connaissances.

LES ATELIERS COLLECTIFS:

Animés par un ou deux professionnels formé(s) à l'ETP, ces ateliers collectifs (groupe de 8 à 10 patients) sont au choix en fonction des compétences à acquérir ou à développer (définies lors du DE avec le patient). Le calendrier des ateliers collectifs est transmis par voie d'affichage en salle d'attente, par triptyque et par le site internet de l'association. Le patient peut s'inscrire en s'adressant aux professionnels du REPPCO ou via le site internet (lien avec le site inscription facile).

Les ateliers de 1 à 5 sont à proposer avant la chirurgie.

ATELIER 1: Que mangeons-nous ? (2h)

<u>Objectifs pédagogiques</u>: Connaître les groupes d'aliments ; Savoir les classer par familles ; Savoir ce qu'ils apportent sur le plan nutritionnel.

Outils : Aliments factices, boîtes de couleur, diaporama sur l'équilibre alimentaire

ATELIER 2 : Sensations alimentaires, entre faim et envie (2h)

<u>Objectifs pédagogiques</u>: Savoir définir les différentes sensations alimentaires ; Exprimer ses ressentis face aux envies ; Comprendre les situations générant des grignotages ; Trouver des stratégies pour mieux les gérer.

Outils : Frise temporelle des sensations alimentaires ; les vrais/faux des idées reçues

ATELIER 3: Informations sur les chirurgies bariatriques (2h avec témoignages de patients opérés)

<u>Objectifs pédagogiques</u>: Appréhender les différentes techniques de chirurgie; Connaître les risques opératoires; Savoir définir son parcours patient

Outils: Vidéos, recommandations HAS, livret personnalisé

ATELIER 4 : Comment je vis mon corps avant la chirurgie ? (2h)

Objectifs pédagogiques: Verbaliser le ressenti à l'égard de son corps et du regard des autres avant la chirurgie

Outils: Photolangage, test des silhouettes, métaplan

ATELIER 5 : L'activité physique et moi avant la chirurgie (2h)

<u>Objectifs pédagogiques</u>: Identifier les différentes formes d'activité physique; Lever les freins et barrières à la pratique; Construire un programme d'activité physique et le mettre en œuvre.

Outils: Métaplan, séances d'activité physique adaptée

Les ateliers de 6 à 9 sont à proposer après la chirurgie.

ATELIER 6 : Comment manger après une chirurgie? (2h)

<u>Objectifs pédagogiques</u>: Savoir comment varier et répartir les aliments et les quantités sur une journée alimentaire en fonction de ses besoins et de la chirurgie

<u>Outils</u>: Tableau des repères de consommation, photos des volumes et tableau de ré-alimentation post-chirurgie

ATELIER 7: Atelier cuisine (4h)

<u>Objectifs pédagogiques</u>: Avoir connaissances de certaines astuces et techniques culinaires; Savoir composer un menu équilibré; Apprendre à adapter les quantités par personne; Revoir les modalités de la prise d'un repas (durée, mastication...)

Outils: Fiches recettes, fiches conseils

ATELIER 8 : Moi, mon corps et les autres après la chirurgie (2h)

Objectif pédagogique: Verbaliser le ressenti à l'égard de son corps et du regard des autres après la chirurgie

Outils: Photolangage, test des silhouettes, métaplan

ATELIER 9: Mon corps en mouvement après la chirurgie (2h)

Objectifs pédagogiques : Se réapproprier son schéma corporel après une perte de poids

Outils: Métaplan; Séances d'activité physique adaptée

MODALITES DE SUIVI DU PATIENT:

Pour le patient : grille d'évaluation des compétences remplie par le patient en début et en fin de programme ETP.

Pour les professionnels du REPPCO : dossier ETP rempli sur le site intranet puis sur plateforme PAACO après chaque atelier (individuel ou collectif)

BILANS:

Le bilan du programme se fait en deux étapes par le(s) professionnel(s) du REPPCO formés à l'ETP :

- Bilan des compétences acquises ou en cours d'acquisition à la suite des ateliers 1 à 5, réalisé à 6 mois, et transmis au chirurgien et au médecin traitant pour la réunion de concertation pluridisciplinaire.
- Bilan des compétences acquises ou en cours d'acquisition à la suite des ateliers 6 à 9, à 6 mois, voire 1 an après la chirurgie. L'objectif de ce bilan est de définir la nécessité de proposer ou pas un renforcement des compétences par une orientation à l'extérieur (centre de cure, suivis diététiques et/ou psychologiques, chirurgie réparatrice, ...)

Les bilans seront co-signés par le(s) professionnel(s) du REPPCO et le patient, et imprimés en 3 exemplaires (1 pour le dossier ETP au REPPCO, 1 pour le patient, et 1 pour le médecin traitant voire autre(s) partenaires(s) de santé si nécessaire).



CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE CONVENTION FINANCIERE

Au titre des crédits ouverts en 2020-2022

entre

le Département de la Charente, représenté par Monsieur François BONNEAU, Président du Conseil départemental de la Charente, autorisé à signer la présente convention par délibération de la Commission permanente du 15 mai 2020, ci-après désigné par les termes « le Département », d'une part,

et le Réseau de prévention et de prise en charge de l'obésité du Poitou-Charentes, organisme créé le 16 juillet 2005 et ayant son siège social 10 chemin de Frégeneuil Maison médicale 16800 SOYAUX

FRANCE, représenté par Monsieur Vincent GERBAULT, ci-après désigné par les termes « le bénéficiaire », d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

I - OBJET DE LA CONVENTION

Article 1 - Objet

La présente convention est établie conformément à la décision prise par la Conférence des financeurs du Département de la Charente, séance du 9 mars 2020, d'attribution d'une participation financière pour la réalisation des actions de prévention de la perte d'autonomie présentées dans le tableau ci-dessous.

Porteur n°7 - RÉSEAU DE PRÉVENTION ET PRISE EN CHARGE DE L'OBÉSITÉ (REPPCO) / S0042894

N° CFPPA	Intitulé de l'action	Description synthétique de l'action	Territoire	Montant retenu par la CFPPA 2020	Montant retenu par la CFPPA 2021	Montant retenu par la CFPPA 2022	Total retenu par la CFPPA 2020- 2022
21	Bien dans son assiette	AXE 3.3 - Ateliers cuisines animés par 2 diététicienne du REPPCO (4h): composition menu (équilibre alimentaire et budgétaire) + préparation repas (mode cuisson et astuces culinaires) + dégustation (quantité et sensations alimentaires). Effectif visé 30 PA souffrant d'obésité, majoritairement en situation de précarité. Programmation: 7 ateliers en 2020, 9 ateliers en 2021 + 2022. Coût 3€ la séance. Solution transport par bus de ville + parking gratuit.	Maison médicale - Soyaux	2 500 €	3 000 €	3 000 €	8 500 €

-	Allenta
	20108 0109
061	WHITE TERM

22	Bien dans ses baskets	AXE 3.1 - Séances d'activité physique adaptée animées par un enseignant APA (1h/hebdo): de la remise en mouvement à la pérennisation d'activités (vélo, tapis de course, jeux de ballons et de mobilité, circuit training). Effectif visé 20 PA souffrant d'obésité, majoritairement en situation de précarité. Programmation : 28 séances en 2020, 32 séances en 2021 + 2022. Coût 2€ la séance. Solution transport par bus de ville + parking gratuit.	Centre d'activité physique adaptée - Gond Pontouvre	2 840 €	3 210 €	3 210 €	9 260 €
23	Bien dans son corps	AXE 3.2 - Séances de sophrologie (1h): initiation et approfondissement, sur chaise (pour les moins mobiles) ou sur tapis de sol. Effectif visé 40 PA souffrant d'obésité, majoritairement en situation de précarité. Programmation: 10 séances en 2020, 12 séances en 2021 + 2022. Coût 2€ la séance. Solution transport par bus de ville + parking gratuit.	Maison médicale - Soyaux	700€	700€	700€	2 100 €
				6 040 €	6 910 €	6 910 €	19 860 €

A cet effet, elle fixe le cadre général des actions à entreprendre et arrête les modalités de la participation du Département à leur financement, conformément aux orientations définies par la loi du 28 décembre 2015, relative à l'adaptation de la société au vieillissement, notamment dans les articles L. 233-1 et L. 233-2 du code de l'action sociale et des familles, ainsi que par le décret n° 2016-209 du 26 février 2016 relatif à la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées.

En cas de nécessité, la présente convention pourra être aménagée par voie d'avenant.

Article 2 - Durée

Elle est conclue à compter du 1er janvier 2020 et prendra fin au 31 décembre 2022.

II - ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT

Article 3 -Participation financière annuelle

> Participation financière de fonctionnement :

Conformément à la décision de la Conférence des financeurs du 9 mars 2020, ainsi qu'au regard des engagements imposés par la présente convention et sous la condition expresse qu'il en remplira réellement toutes les clauses, le Département verse au bénéficiaire une participation financière d'un montant maximum de 19 860 €, en vue de réaliser les actions de prévention prévues à l'article 1.

Article 4 - Modalités de versement de la participation financière affecté aux actions

Chaque année, le premier versement à hauteur de 80 % interviendra dès le démarrage de l'action, le solde de 20 % sera versé suite à la remise d'un rapport d'activité et financier au prorata de la réalisation et des dépenses réellement engagées.

Le versement sera annuel, sans aucun report possible sur l'année suivante.

Ces modalités de versement valent pour les années 2020-2022, sous réserve de la disponibilité des crédits versés par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) au Conseil départemental de la Charente.

III - ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Article 5 - Utilisation de la participation financière

L'utilisation de la participation financière à des fins autres que celles définies par la présente convention dans ses articles 1 et 3 et son budget prévisionnel entraînera sa résiliation et le remboursement des sommes allouées.

Dans l'hypothèse où des opérations précitées n'auront pas été réalisées à la clôture de l'exercice comptable du bénéficiaire, ce dernier s'engage à rembourser au Département, le montant afférent des participations financières.

Article 6 - Rapports d'activité et financier

Le bénéficiaire s'engage à produire un rapport d'activité et financier chaque année, certifié par le président, avant le 10 décembre de l'année en cours.

Le bilan des actions de prévention réalisées devra préciser impérativement pour chacune d'entre elles le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus concernées et leur répartition par : genre, tranche d'âge, GIR (bénéficiaire ou non de l'APA).

Le bilan financier comprendra l'attestation de réalisation des actions ainsi que le compte définitif annuel du projet.

Article 7 - Obligations fiscales et sociales

Le bénéficiaire s'engage à prendre en charge toutes taxes et redevances présentes ou futures constituant ses obligations fiscales, de telle sorte que le Département ne puisse être recherché ou inquiété en aucune façon à ce sujet. Le bénéficiaire s'engage à remplir ses obligations sociales.

Article 8 - Responsabilités - assurances

Les activités du bénéficiaire sont placées sous sa responsabilité exclusive.

Le bénéficiaire devra souscrire tout contrat d'assurance de façon à ce que la responsabilité du Département ne puisse être ni recherchée ni engagée.

Article 9 - Information et communication

Le bénéficiaire, dans le cadre de ses actions habituelles de communication, s'engage à mentionner le soutien de la Conférence des financeurs dans tous les supports qu'il utilise, ainsi que par le biais de ses rapports avec les différents médias.

Pour ces actions, le bénéficiaire pourra prendre utilement contact auprès de la direction de la communication, cabinet du Président du Conseil départemental.

Article 10 - Contrôle sur place et sur pièces

Le Département pourra procéder à tout contrôle ou investigation, planifiés ou inopinés, qu'il jugera utile, tant directement que par des personnes ou organismes dûment mandatés par lui pour s'assurer du bien fondé des actions entreprises par le bénéficiaire et du respect de ses engagements vis-à-vis du Département.

Dans ces conditions, le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre les moyens à même de satisfaire cet article.

Article 11 - Documents comptables

Le bénéficiaire s'engage à fournir au Département les documents comptables (bilans, comptes de résultats, annexes et rapports du commissaire aux comptes le cas échéant) dans les six mois qui suivent l'exercice clos ayant bénéficié des participations financières.

Dans le cadre de la production de ces documents, le bénéficiaire, s'il relève du statut associatif, s'engage à se conformer au règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Le bénéficiaire, s'il relève du secteur privé, s'engage également à respecter la réglementation en vigueur en matière de nomination d'un commissaire aux comptes.

IV - RESILIATION

Article 12 - Résiliation

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis ni indemnité en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire du bénéficiaire.

En cas de redressement ou de liquidation judiciaire, le versement des participations financières est interrompu.

Par ailleurs, le Département se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment à la présente convention, en cas de non respect de l'une des clauses de la présente convention ou à l'une des clauses de l'un des quelconques avenants à ladite convention, dès lors que, dans le mois suivant la date de réception de la mise en demeure envoyée par le Département par lettre recommandée avec accusé de réception, le bénéficiaire n'aura pas donné de suite favorable.

> (en deux exemplaires originaux)

Pour le bénéficiaire, son Président,

REPPCO Poitou-Charentes MANGE OF THE SER BATULT 10, chemin de Fregeneuil

16800 SOYAUX

Tél. 05 45 22 95 68 / Fax 05 45 94 00 53

Pour le Département, le Président du Conseil départemental de la Charente

Pour le Président

Isabelle LAGARDE







ACTIVITÉS PHYSIQUES ADAPTÉES

Animées par NICOLAS RIETHAEGHE (Enseignant en activités physiques adaptées)

Au Centre Activité Physique Adaptée, 140 Route de Paris, 16160 Gond Pontouvre

L'accompagnement vers un retour à la pratique de l'activité physique en tenant compte de vos capacités, de votre état de santé et de vos besoins.

Tarif réduit pour les 60 ans et + 28 séances à 2 euros la séance (programme du 2 Mars au 30 Novembre 2020)

GRACE AU CO FINANCEMENT DE:









Pré-Inscriptions sur notre site internet reppco.fr ou auprès des professionnelles du R.E.P.P.C.O.



Steeling of the milities. Gorden S

Groupe d'expression: Lâcher prise

Lundi 05/10 de 18h30 à 20h00

Mes besoins alimentaires sur la journée

Mercredi 07/10 de 14h00 à 16h00

Lecture des étiquettes

Lundi 12/10 de 10h30 à 12h30

Groupe d'expression Thème libre

Lundi 12/10 de 18h30 à 20h00

Atelier cuisine (3€)

Mercredi 21/10 de 10h00 à 14h00 La coloc' - 16400 La Couronne

Sortie "Bien dans ses baskets"

Lundi 26/10 de 14h00 à 17h00

Inscription sur www.reppco.fr











Envie d'un moment de bien être?

Ateliers Sophrologie

Jeudi 10 Septembre de 15h à 16h (2€)

Jeudi 24 Septembre de 15h à 16h (2€)

Animés par Yéronique Decréon-Samson

Inscription sur www.reppco.fr













Pôle : Éducation - Citoyenneté

Direction : Sport, Vie Associative et Egalité

Directrice : Maritxu Lataste Sous-Directeur : Rémy Léonard

Service : Sports

Chef de Service : Frédéric Debons

Affaire suivie par Pauline VIAULT

Poste: 05 49 55 76 14

E-mail: pauline.viault@nouvelle-

aquitaine.fr

ARRÊTÉ N° 2020/00055193

Relatif à l'Appel à Projets « Sport Santé Bien-Être »
Région Nouvelle-Aquitaine –
Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports
et de la Cohésion Sociale – Agence Régionale de Santé

Le Président du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L1611-4, L4231-1 et suivants,

Vu l'arrêté de délégation de signature EC.01-2020 du 2 juillet 2020 du Pôle Education et Citoyenneté,

Vu la délibération n° 2020.1349.CP de la Commission Permanente du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine du 17 juillet 2020,

Vu la demande de l'association R.E.P.P.C.O. Poitou-Charentes du 6 mars 2020, et ciaprès dénommé « le bénéficiaire »,

ARRÊTE:

Article 1: Objet

Dans le cadre de sa politique sportive et notamment son soutien en faveur des actions visant à encourager l'offre d'activités physiques et sportives comme facteur de santé, le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine a décidé d'accorder, dans le cadre de l'Appel à Projets Sport Santé Bien-Etre, une subvention à l'association R.E.P.P.C.O. Poitou-Charentes (n° Siret: 48880206700022) pour la mise en œuvre de l'action présentée dans l'article 2.

Article 2 : Participation de la Région

Le montant de l'aide régionale forfaitaire attribuée à l'association R.E.P.P.C.O. Poitou-Charentes est de 1 000 € pour le financement de l'action suivante :

Mise en place d'un programme d'activités physiques adaptées pour des personnes souffrant d'obésité.

Seules les dépenses engagées à compter de la date de la demande de subvention seront prises en compte.

Il est rappelé que les aides de la Région ne sont pas un droit pour le demandeur. Elles n'ouvrent, par ailleurs, aucun droit à renouvellement lorsqu'elles ont été attribuées lors d'un exercice antérieur.

Article 3 : Modalités de versement

La Région se libérera de la somme due par virement administratif sur le compte ouvert au nom du bénéficiaire selon les modalités suivantes :

. 100 % à la signature du présent arrêté et sur présentation d'un RIB valide et récent. Le bénéficiaire s'engage à faire parvenir au service instructeur un compte-rendu financier sur la base de l'annexe 1 <u>daté et signé par le représentant légal de la structure</u> ou toute autre personne habilitée <u>et certifié par l'expert-comptable ou le trésorier de la structure</u> et la description de l'action réalisée, conformément au modèle de l'annexe 2 daté et signé par le représentant légal de la structure ou toute autre personne habilitée avant échéance du présent arrêté.

Ces deux documents devront mentionner les noms, prénoms et qualités des signataires.

Si la dépense justifiée est inférieure au montant du forfait, le montant de la subvention sera réajusté au montant de la dépense avec possibilité d'émission d'un titre de recette en cas de trop perçu.

En cas d'annulation de l'opération, le bénéficiaire devra en aviser la Région dès qu'il en aura connaissance et reverser la subvention.

Le comptable assignataire des paiements est le Payeur Régional Nouvelle-Aquitaine.

Article 4 : Objectifs - Obligations du bénéficiaire

4-1 - Objectifs

Afin de proposer des dépenses aux enjeux d'adaptation, d'accessibilité et de développement de l'offre d'activités physiques tournées vers des publics spécifiques, en s'attachant à ceux qui en sont les plus éloignés, le bénéficiaire s'engage à apporter une réelle plus-value « santé » en répondant à au moins un des objectifs suivants :

- faciliter l'accès à la pratique sportive ;
- préserver le capital santé (prévention primaire) en luttant contre la sédentarité;
- mieux vivre une pathologie chronique (prévention secondaire et tertiaire) par la dispensation de l'activité physique adaptée sur prescription médicale.

4-2 - Obligations du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage à utiliser la subvention octroyée exclusivement à la réalisation de l'objet défini à l'article 1 du présent arrêté et à informer la Région des difficultés faisant obstacle à la réalisation de l'objet du présent arrêté.

L'utilisation de la subvention à des fins autres que celles définies dans l'article 2 entraînera son reversement.

4-3 - Obligations comptables

Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité (article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Enfin, aux termes de l'article L612-4 du code du commerce, toute association ayant reçu des autorités administratives, au sens de l'article 1^{er} de la loi du 12 avril 2000, ou des établissements publics à caractère industriel et commercial une ou plusieurs subventions en numéraire dont le montant dépasse un seuil fixé par décret (153 000 € article D612-5 du code du commerce), doit établir des comptes annuels comprenant un bilan, un compte de résultat et une annexe dont les modalités sont fixées par décret.

Le bénéficiaire fournira à la Région dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice au cours duquel a été achevée l'opération, un compte rendu financier dument signé conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (CERFA n°15059).

<u>Article 5 : Durée</u>

Le présent arrêté prendra fin en date du 31 janvier 2022.

Le compte-rendu financier et le descriptif de l'action réalisée devront parvenir au service instructeur avant la fin d'exécution du présent acte.

A défaut, la Région Nouvelle-Aquitaine pourra demander le reversement de la subvention déjà versée.

Toutefois, sur demande écrite et motivée du bénéficiaire reçue avant l'expiration du présent acte, une prolongation des délais de versement des pièces justificatives et d'exécution pourra être accordée par arrêté modificatif ou abrogatif.

Article 6 : Mention de l'aide financière de la Région

Le bénéficiaire est chargé d'informer le public du concours financier qui lui est alloué par la Région. A ce titre, il mentionnera la contribution régionale et apposera le logo de la Région Nouvelle-Aquitaine :

- · sur tous les documents d'information destinés à faire connaître l'opération,
- dans son rapport d'activité annuel, sur lequel il fera figurer la mention « Avec le concours financier de la Région Nouvelle-Aquitaine »;
- sur la page d'accueil ou la page « partenaires » de son site internet.

Article 7 : Contrôle et évaluation

Dans le cadre du contrôle de l'utilisation des fonds régionaux et de l'évaluation des politiques de la Région Nouvelle-Aquitaine, le bénéficiaire s'engage à répondre à toute demande de la Région Nouvelle-Aquitaine en vue d'un contrôle de la réalisation des actions subventionnées et de leur évaluation et permettre l'accès aux représentants de la Région Nouvelle-Aquitaine aux différentes manifestations.

Article 8 : Modification du montant de l'aide

La Région se réserve la possibilité d'annuler la subvention, de demander le remboursement de la somme versée si l'une ou plusieurs des situations suivantes sont constatées :

- non réalisation de l'action pour laquelle la subvention est versée ;
- non réalisation d'au moins un des objectifs définis dans l'article 4.1.

Article 9 : Caducité de la subvention

La subvention sera caduque et la Région exigera son remboursement en tout ou partie s'il apparait au terme des opérations de contrôle que :

l'aide a été partiellement utilisée ou utilisée à des fins non conformes à l'objet de la

les obligations auxquelles doit s'astreindre le bénéficiaire (transmission des pièces justificatives demandées, obligation de publicité, délai d'exécution de la subvention,) n'ont pas été exécutées dans les délais impartis.

Le remboursement de la subvention est demandé par émission d'un titre de recette, dont le recouvrement est à la charge du Payeur Régional.

Article 10 : Règlement des litiges

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

> Fait à Bordeaux, le 28 IIII 2020

P/ Le Président du Conseil Régional, et par délégation, Le Chef de Service,

Frédéric DEBONS



ATELIERS

Socio-Esthétique

ATELIER EN GROUPE (2€)

VENDREDI 23 OCTOBRE : 10H00-12H00 Atelier Adultes : Spécial Octobre Rose "Echanges et création autour du corps et de la féminité"

Inscription sur www.reppco.fr

SOINS INDIVIDUELS 2€

Massage, pose de vernis, techniques d'auto-massage, soin du visage.

Inscriptions auprès du secretariat (0545229568)









PREFETE DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

RESEAU DE PREVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DE L'OBESITE EN POITOU-CHARENTES (R.E.P.P.C.O. POITOU-CHARENTES) Maison Médicale 10, Chemin de Frégeneuil 16800 SOYAUX

ARRETE FDVA FONCTIONNEMENT ET INNOVATION N° 16-059 /2020

portant attribution de subvention

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment ses articles R 133-3 à R 133-15 ;

Vu la loi n° 2001 - 692 du 1er août 2001 portant loi organique relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2011-2121 du 30 décembre 2011 relatif à la création du fonds pour le développement de la vie associative ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2005 relatif au contrôle financier des programmes et des services du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative ;

Vu l'avis du contrôleur financier régional sur le budget opérationnel de programme pour 2020 « jeunesse et vie associative » en date du 10 mars 2020 ;

Vu l'accord du ministère de L'Education nationale et de la jeunesse pour le budget opérationnel de programme « jeunesse et vie associative » de Nouvelle-Aquitaine - exercice 2020 - en date du 26 mars 2020 ;

Vu la note d'orientation FDVA Fonctionnement et innovation 2020 pour la région Nouvelle-Aquitaine ;

Vu les délégations de crédit des 10 janvier 2020 et 26 mars 2020 à Monsieur le Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 avril 2019 donnant délégation de signature à Monsieur Patrick BAHEGNE, Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, en matière d'administration générale ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 3 janvier 2020 donnant délégation de signature à Monsieur Patrick BAHEGNE, Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, en matière d'ordonnancement secondaire ;

Sur proposition du directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

ARRETE:

Article 1:

L'attribution de la subvention contribue à soutenir les projets ci-après :

Contenu de l'action 1

Titre	Aide accordée
	1 000 €
PROGRAMME PASS' A.P.A. JUNIOR	

A cette fin, une subvention d'un montant total de mille euros (1 000 €) est attribuée pour 2020, à l'organisme suivant :

Organisme	Compte à créditer
Type: Association Nom: RESEAU DE PREVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DE L'OBESITE EN POITOU- CHARENTES (R.E.P.P.C.O. POITOU- CHARENTES) Siège social: Maison Médicale 10, Chemin de Frégeneuil 16800 SOYAUX N° SIRET: 488 802 067 000 22	Banque: SOCIETE GENERALE Agence: ANGOULEME Code établissement: 30003 Code guichet: 00090 N° de compte: 00037264054 Clé RIB: 04 Titulaire: REPPCO

Article 2:

Cette dépense est imputée sur les crédits du programme 163, « Jeunesse et vie associative », action 01, « Développement de la vie associative », domaine fonctionnel n°0163-01, activité de programmation 016350010106 « Fonctionnement et innovation - FDVA », centre financier 0163-D033-DR33, centre de coût SODPOIT086, pour l'exercice 2020.

L'ordonnateur de la dépense est la Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine sur proposition du Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

Le comptable assignataire est le Directeur départemental des finances publiques de la Vienne.

Article 3:

Il est interdit de reverser, sous forme de subvention, tout ou partie du présent financement à un tiers (personne morale ou physique).

Article 4:

Au regard de la crise sanitaire, et conformément à la circulaire SG n°6166 du Premier Ministre en date du 6 mai 2020, l'association s'engage à fournir dans les neuf mois de la clôture de l'exercice les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- les comptes approuvés (bilan et annexes au bilan, compte de résultat);
- le rapport du commissaire aux comptes, si les comptes sont soumis à son contrôle que ce soit par application d'une obligation légale ou à l'initiative de l'organisme;
- le rapport d'activité de l'organisme.

Dans le cas où la subvention allouée serait affectée à une ou plusieurs actions, en plus des pièces ci avant énumérées, l'organisme bénéficiaire est tenu de fournir à l'administration :

- le compte rendu financier de la subvention affectée à l'action établi conformément à l'arrêté du 11 octobre 2006 ;
- le rapport quantitatif et qualitatif détaillé de l'action subventionnée.

Si l'organisme bénéficiaire reçoit plus de 153 000 € de subventions publiques, conformément à l'obligation prévue à l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 sus visée, il s'engage à déposer à la préfecture de son siège social, le budget, les comptes ainsi que l'ensemble des conventions et les comptes rendus d'emploi des subventions affectées en vue d'une éventuelle consultation par le public.

Article 5:

Les fonds non utilisés ou employés à d'autres fins que celles prévues par le présent arrêté devront faire l'objet d'un reversement au Trésor public.

La direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale se réserve le droit de procéder, ou de faire procéder par un organisme mandaté par elle, à tout contrôle de la réalisation du projet et du bon emploi des financements accordés, pendant ou après la réalisation des actions. L'organisme subventionné facilitera ce contrôle et notamment l'accès aux documents comptables et administratifs.

Au cas où les contrôles feraient apparaître que tout ou partie des sommes versées n'ont pas été utilisées ou l'ont été à des fins autres que celles mentionnées à l'article 1, La direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale exigera le reversement au Trésor public des sommes indûment perçues par l'organisme contractant.

Article 6:

L'organisme subventionné indiquera, de façon lisible et explicite, la participation de l'État à la réalisation de l'opération par une publicité appropriée, conforme au logo fourni par la Préfecture de région, sur tous les supports de communication et d'information du public imprimés, électroniques, lors des réunions publiques et à l'occasion des relations avec la presse.

Article 7:

Le tribunal administratif de Bordeaux est compétent pour connaître des contestations nées de l'application du présent acte.

Article 8:

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional et départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

à BRUGES, le 22 Juin 2020

Pour la Préfète de région et par délégation Le Chef du service « Vie associative, développement du sport pour tous et citoyenneté »

Nicolas GUENZET



PROGRAMME PREVISIONNEL JOURNÉE DE FORMATION DPC "DEPISTER ET PRENDRE EN CHARGE L'OBESITE PEDIATRIQUE"

18 SEPTEMBRE LA ROCHELLE ET 15 OCTOBRE SAINTES DE 9h A 17H30

Programme de Développement Professionnel Continu APOP / RéPPOP-Aquitaine 2020 Action ANDPC: 60062000001 Session n°13 La Rochelle ou Session n°14 Saintes



8h45 - Accueil

9h00 - Présentation du programme de la journée, des intervenants et tour de table des professionnels de santé présents (attentes / motivation). *Camille Flahault*

9h20 – Obésité pédiatrique Dr Carlier Clotilde / Dr Marie Agnès Gaud

- Déterminants obésité de l'enfant
- Recommandations générales et médicales HAS
- Annonce diagnostique

10h30 - Recommandations et accompagnement diététique Camille Flahault

- Equilibre alimentaire (qualité et quantité selon âge)
- Sensations corporelles (faim, rassasiement)

11h00 - Pause

11h15 - Recommandations et accompagnement en activité physique - RéPPOP Aquitaine

11h45 - Recommandations et accompagnement psychologiques. Stéphanie Raynaud

12h30 - Déjeuner

14h30 - Cas clinique « Antoine » et études des courbes . Tous les intervenants

15h30 – Echanges d'outils pratique et questions diverses. *Tous les intervenants*

16h - Exercice collectif : tirage au sort cas clinique d'un des professionnels présents et exercice de mise en situation. *Tous les intervenants*

17h15 - Conclusion

17h30 - Fin de la journée.









